



Conseil d'administration

314^e session, Genève, 30 mai 2012

GB.314bis/PFA/1

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 10 mai 2012

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2010-11: Rapport financier et états financiers vérifiés consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011

Objet du document

Le présent document concerne les états financiers et le rapport du Commissaire aux comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011. Il comprend des tableaux des recettes et dépenses du budget ordinaire pour l'exercice biennal (2010-11) et le calcul de tout excédent ou déficit, conformément au Règlement financier.

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Département des services financiers (FINANCE).

Documents connexes: Règlement financier, article 28, paragraphes 1 et 2.

1. Conformément aux dispositions de l'article 28, paragraphe 1, du Règlement financier, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes ont été adressés aux membres du Conseil d'administration.
2. L'article 28, paragraphe 2, du Règlement financier dispose que le Conseil d'administration transmet ces documents à la Conférence pour qu'elle les examine à sa session suivante.

Projet de décision

3. ***Le Conseil d'administration prend note du rapport du Commissaire aux comptes et soumet à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.***